



l'agence

au service des collectivités

COMMUNE DE NEYRON

Projet de sécurisation routière du quartier des Dares

Réunion d'information - 26/09/2024

Compte-rendu



Invitation Réunion de Concertation

Mesdames, Messieurs,

Nous avons pris en compte vos alertes concernant l'augmentation du trafic et de la vitesse dans votre quartier. Un relevé du nombre de voitures par jour et de leur vitesse nous a permis d'évaluer les nuisances.

De plus, à la rentrée de septembre, des flux supplémentaires sont attendus en raison des travaux de Mirbel et de la déviation du réseau autoroutier, qui impacteront notre commune.

Afin de trouver des solutions fiables et pérennes, nous avons missionné l'Agence d'Ingénierie de l'Ain pour nous conseiller sur des solutions techniques. À ce stade, nous souhaitons vous inviter à une **réunion de concertation qui aura lieu le 26 Septembre 2024 à la salle Saint-Exupéry à 19h.**

Lors de cette réunion :

- Les élus présenteront le diagnostic actuel de la situation.
- L'Agence de l'Ain présentera les différents scénarios techniques envisagés. (Ecluses, marquages etc....)

En attendant, pour limiter le trafic à partir du 2 septembre nous allons modifier la signalétique de manière provisoire pour une durée d'observation de deux mois. (19 septembre au 19 novembre)

La réunion de fin septembre sera l'occasion, si vous le souhaitez, de partager vos premiers retours et impressions après quelques semaines de test de la signalisation provisoire.

Nous avançons étape par étape afin d'optimiser la sécurité et les coûts pour la collectivité.

Nous comptons sur votre présence et votre participation active pour construire ensemble des solutions adaptées à notre quartier.

Cordialement

Christine FRANCOIS
Maire de Neyron T. 04 78 55 33 25
accueil@mairie-neyron.fr

Introduction par Mme le Maire et M. PISTIL adjoint à la voirie

Ordre du jour

- Présentation de l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain
- Éléments de diagnostic des voiries communales du quartier des Dares
- Définition des enjeux
- Pistes d'aménagement pour les voiries communales du quartier des Dares
- Temps d'échange

Ce document comporte des slides avec des éléments en bleu qui reprennent les remarques des riverains formulées au cours de notre réunion d'information du 26/09/2024 et constitue ainsi le CR de la séance.

Présentation de l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain (ADIA)

- Un établissement public à caractère administratif
- Un agence d'ingénierie publique au service des collectivités aindinoises :
 - Un service de conseil aux élus,
 - Une assistance à la maîtrise d'ouvrage pour :
 - accompagner la définition et priorisation des enjeux,
 - proposer des faisabilités techniques et financières pour éclairer les décisions,
 - calibrer un besoin pour consulter les maîtrises d'œuvre et/ou entreprises de travaux.

Domaines d'intervention



Voirie et espaces publics



Eau



Urbanisme



Bâtiment et Energie



Conseil juridique et subventions

→ L'ADIA assiste la commune de Neyron dans la définition des enjeux et des besoins pour la sécurisation routière du quartier des Dares

Éléments de diagnostic

Réunion d'information du 26/09/2024 : pour les comptages en phase de test, les riverains suggèrent que l'implantation de boucle de comptage ne se réduise pas uniquement à la Montée de la Grande Côte et au Chemin des Dares. Des comptages doivent être généralisés sur les autres voiries du quartier.

Situation existante sur les voiries communales : comptages février 2024
(source : données transmises par la commune)

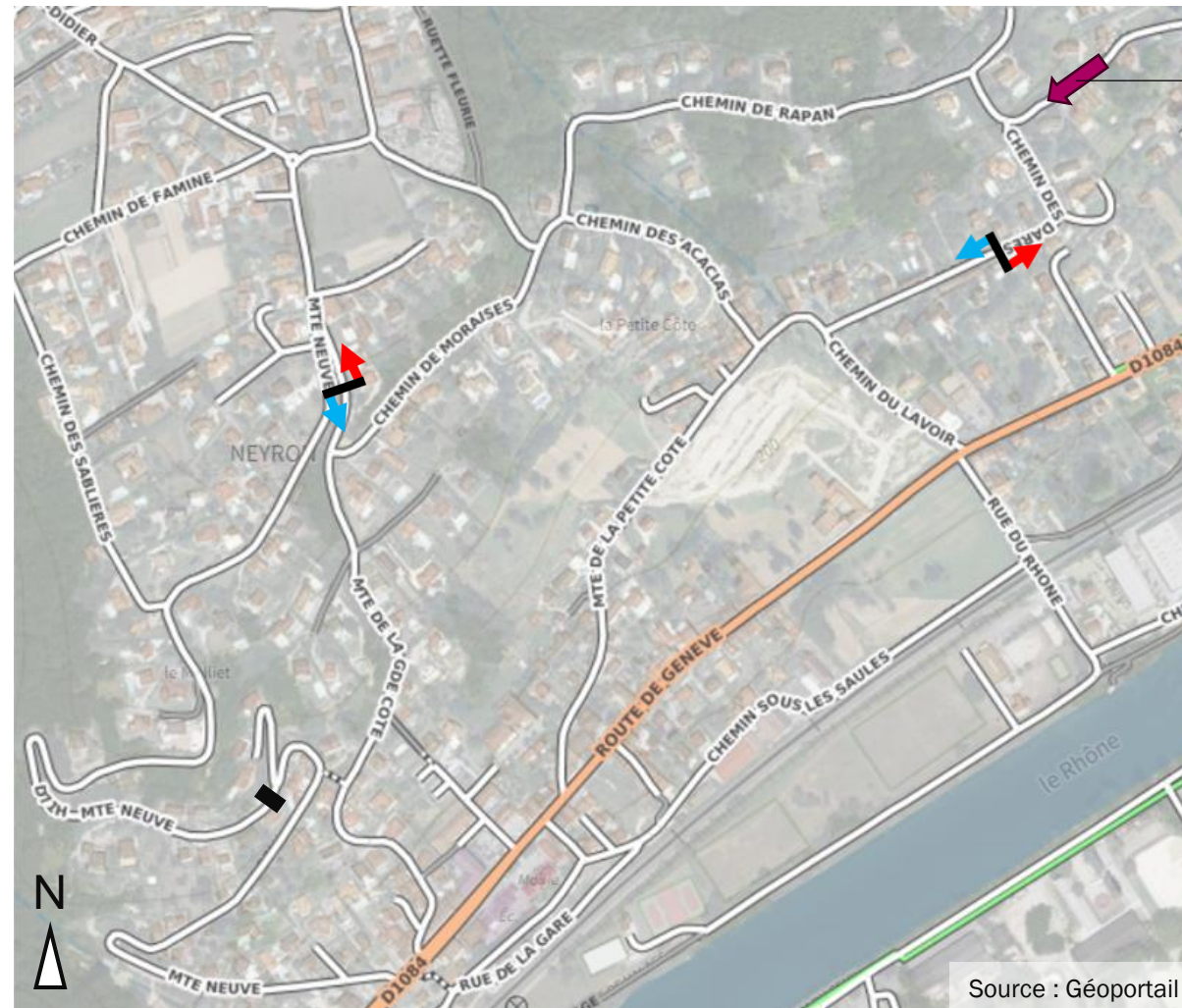
*V85 = vitesse en dessous de laquelle circulent 85% des véhicules libres (non contraints par la circulation des autres véhicules)

Montée de la Grande Côte – sens descendant
Trafic moyen = 590 véhicules/j
V85* = 32,3 km/h – vitesse maxi autorisée = 30 km/h

Montée de la Grande Côte – sens montant
Trafic moyen = 352 véhicules/j
V85* = 35,6 km/h – vitesse maxi autorisée = 30 km/h

Comptage Département sur la RD71h – Montée Neuve
Trafic moyen = 1 198 véhicules/j dans les deux sens

V85* = 46 km/h – vitesse maxi autorisée = 30 km/h



Trafic provenant de la commune de Miribel

Chemin des Dares – sens descendant
Trafic moyen = 41 véhicules/j
V85* = 33,5 km/h – vitesse maxi autorisée = 30 km/h

Chemin des Dares – sens montant
Trafic moyen = 197 véhicules/j
V85* = 38,9 km/h – vitesse maxi autorisée = 30 km/h

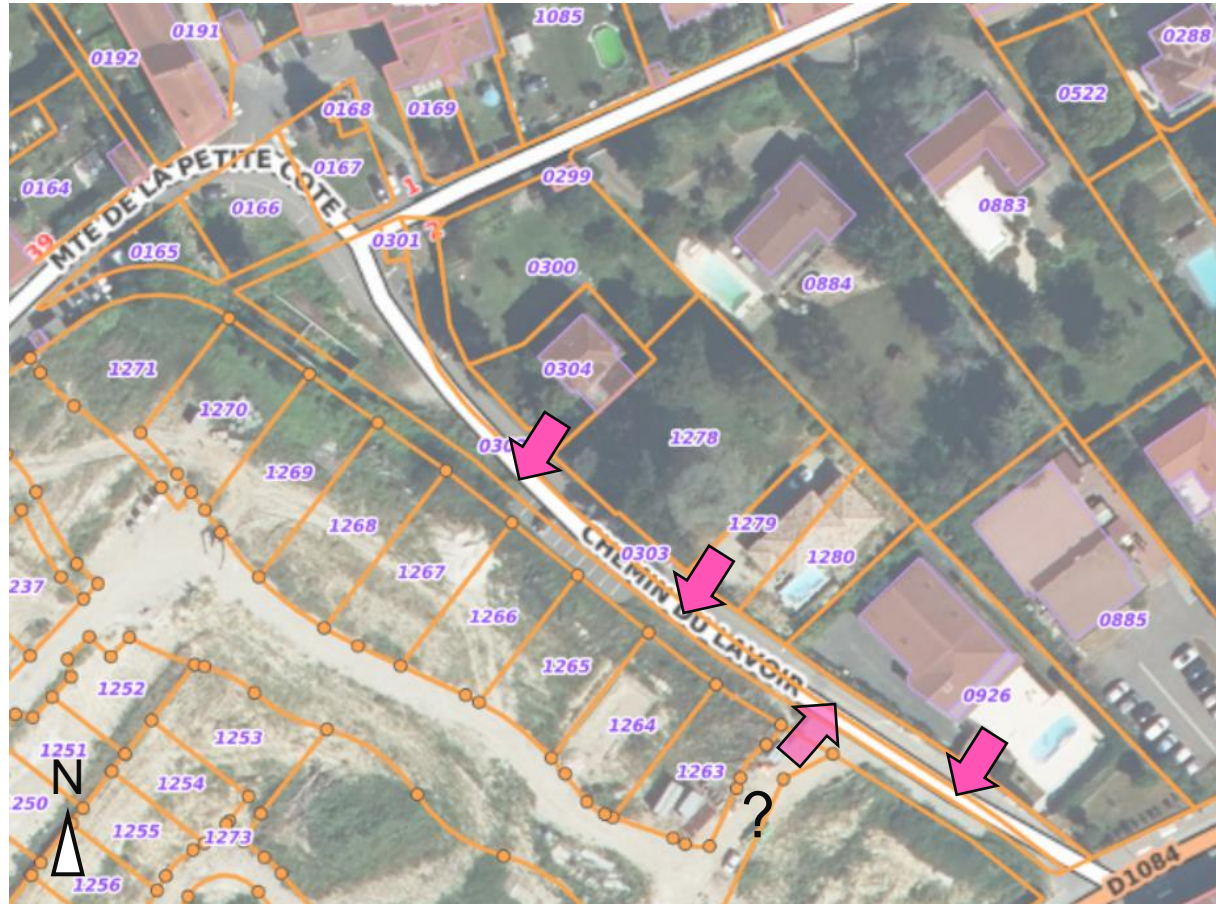
Définition des enjeux

Aménagement des voies communales :

- Apaiser le trafic sur les axes de desserte locale – réduction de la vitesse pratiquée et limitation du nombre de véhicules qui circulent
- Limiter le trafic quotidien domicile-travail sur des voies communales qui ne sont pas structurées pour supporter le trafic
- Sécuriser les modes doux quand cela est possible

Pistes d'aménagement

Chemin du Lavoir



Source : Géoportail

Légende :  Accès riverain

Etat existant :

- Stationnements en long, en épis et en bataille existants
- Trottoir unilatéral existant mais non continu (à l'est de la chaussée)
- Interface avec projets immobiliers (zone en 1 AU2 dans PLU ?) calendrier ? (PC affiché datant de 2020) → accès via le Chemin du Lavoir ?

→ Propositions d'aménagement :

Intégrer une écluse en tenant compte des accès riverains et de l'évolution de la zone à urbaniser



Exemple d'écluse

Pistes d'aménagement

Chemin des Dares

Réunion d'information du 26/09/2024 : Les riverains ont réagi sur la ligne blanche continue proposée pour délimiter le cheminement pour les piétons. Ils doutent de son efficacité, d'autant plus si ce dispositif est incompatible avec du stationnement en long. Les riverains ont proposé la mise en place d'écluses mutualisées avec des stationnements.



Etat existant :

- Voirie étroite avec des riverains qui stationnent sur la chaussée
- Aucun aménagement pour les modes doux

→ Propositions d'aménagement :

Marquer un cheminement pour les piétons sur tout le linéaire du chemin



Exemple de cheminements piétons identifiés – marquage au sol avec logo, avec ou sans balises

Pistes d'aménagement

Chemin de Rapan



Etat existant :

- Voirie en mauvaise état
- Gestion des eaux pluviales ?
- Aucun aménagement pour les modes doux

→ Propositions d'aménagement :

Marquer un cheminement pour les piétons et intégrer des écluses selon les accès riverains

Pistes d'aménagement

Chemin de Rapan



→ Propositions d'aménagement :
 Ecluses doubles

Distance à adapter
 notamment pour les
 ramassages des déchets
 et autres véhicules de
 service

Tenir compte également de
 la visibilité à l'approche du
 virage (vitesse limitée à 30
 km/h)



Exemple d'une écluse avec environnement végétalisé

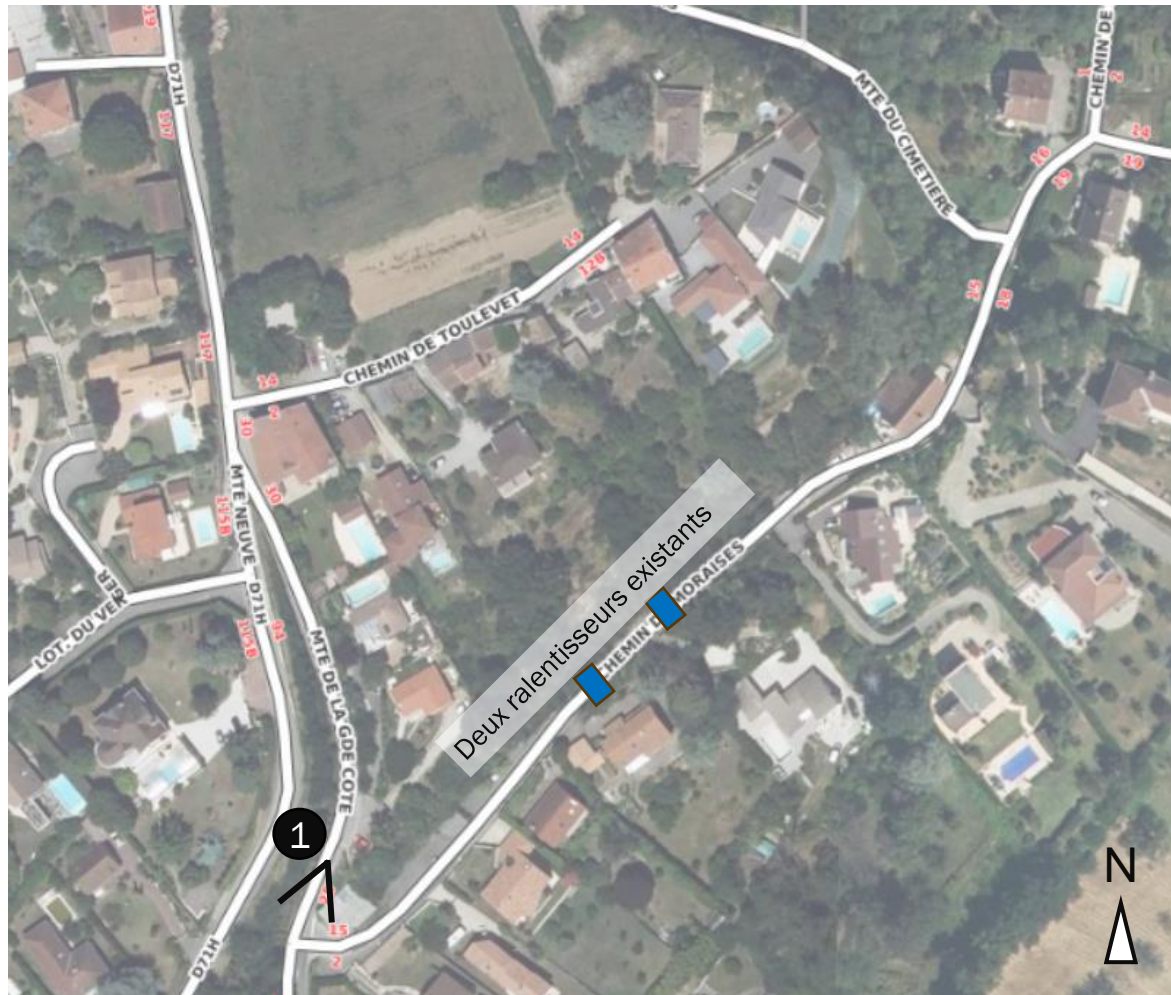


Signalisation associée

Pistes d'aménagement

Chemin des Moraises

Réunion d'information du 26/09/2024 : Les riverains ont réagi sur la reprise de la signalisation du carrefour. Le miroir sera le bienvenu, en revanche la ligne de stop sur la Montée de la Grande Côte pose question (démarrage en côte). De plus, les riverains ont indiqués que la vitesse pratiquée était élevée malgré les ralentisseurs existants.



Source : Géoportail

Etat existant :

- Voirie étroite et ralentisseurs existants
- Trottoir existant mais non règlementaire en termes de largeur et non continu

→ Propositions d'aménagement :

Signalisation du carrefour avec Montée de la Grande côte à reprendre (marquage au sol et miroir)



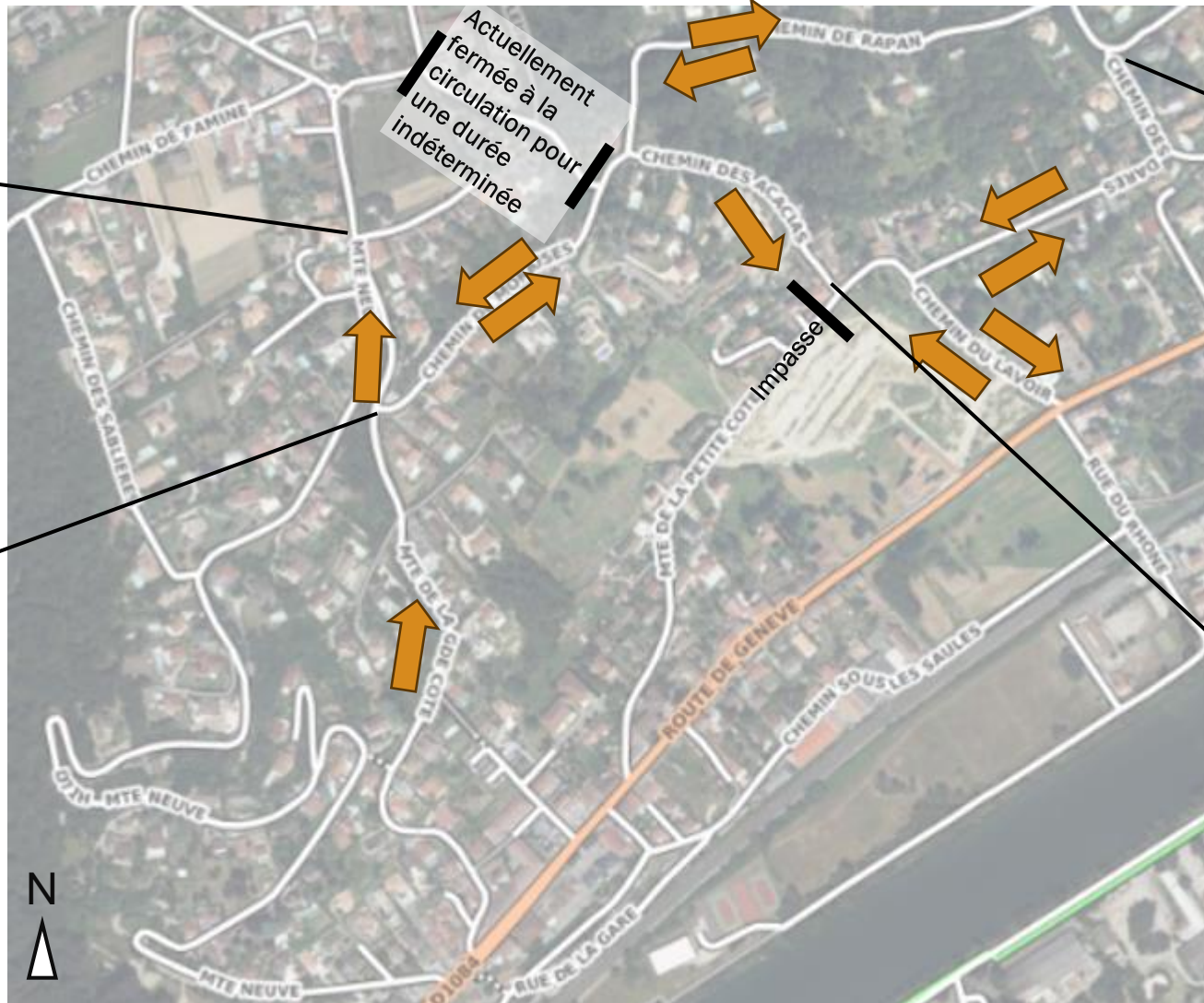
1 Montée de la Grande Côte x Chemin des Moraises

Pistes d'aménagement Plan de déplacement – réflexion sur les contraintes de circulation

Réunion d'information du 26/09/2024 : les riverains sont sceptiques sur la mise en place d'un panneau sens interdit sauf riverains en haut de la Montée de la Grande Côte. Un panneau réduisant la circulation avait déjà été mis en place par le passé, sans grand effet.

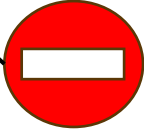
Proposition 
Montée de la Grande Côte
Sens interdit descendant
sauf riverains

Existant conservé 
Montée de la Grande Côte
Sens interdit descendant
sauf riverains



Interdiction de tourner à gauche en sortie du Chemin des Dares en venant de Miribel – mis en place par la commune

Rappel du principe mis en place par la Mairie sur le Chemin des Dares en venant de Miribel : le double sens sur le chemin de Rapan reste possible pour les usagers qui viennent du Chemin du Lavoir

Existant conservé  Chemin des Acacias
Sens interdit – montant

→ Phase de test avec mise en place de signalisation provisoire

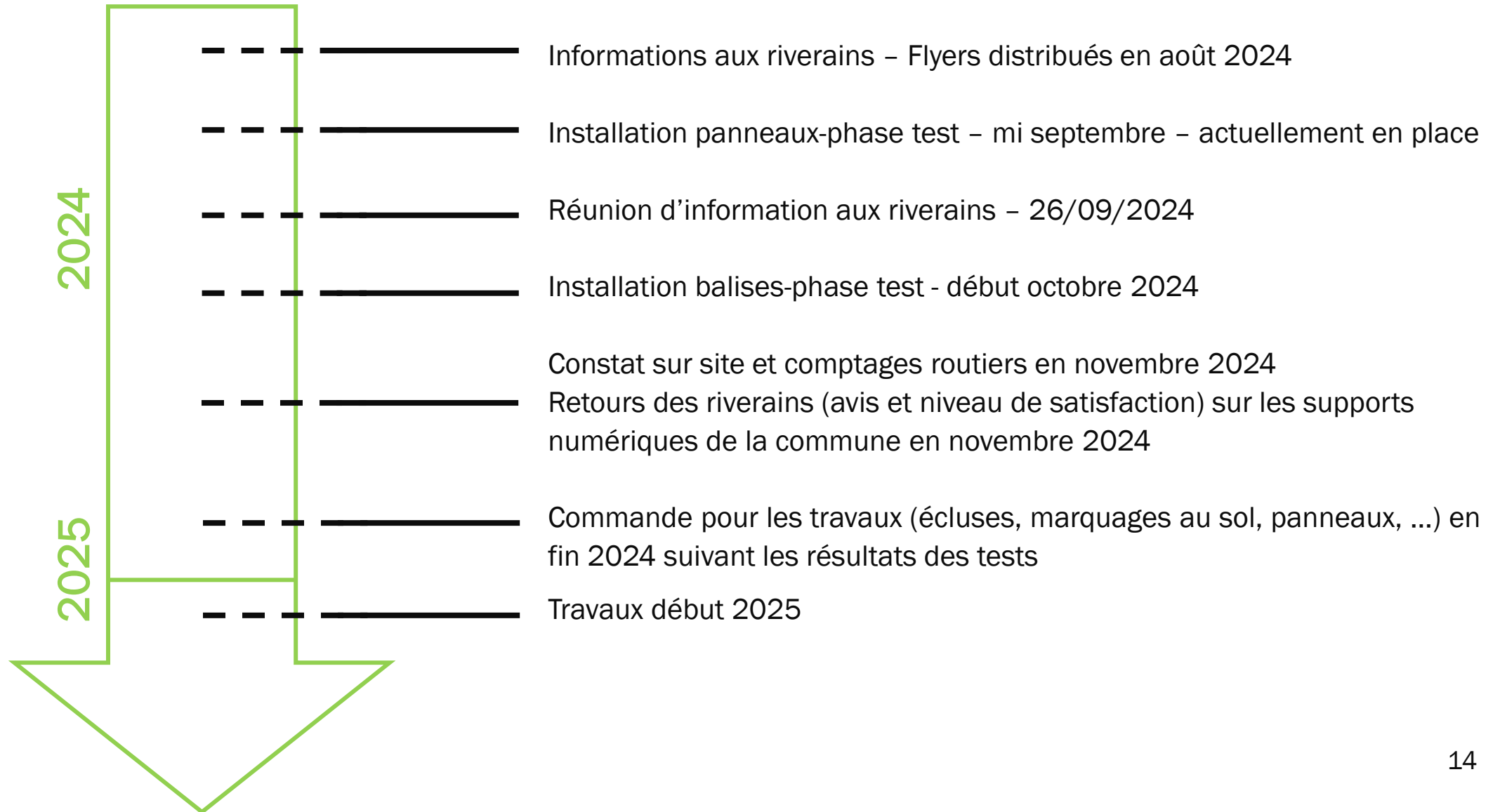
Pistes d'aménagement - Phase de test

- Mise en place de balises K16 pour tester les écluses



- **Mise en place de panneaux « sens interdit » avec mention « sauf riverains » :**
 - Les habitants ne verront pas forcément de changements immédiats le temps que les GPS se mettent à jour et intègrent le changement de sens de circulation.
 - Si le panneau sens interdit sauf riverain est retenu, il conviendra de prêter une attention particulière à la **motivation de l'arrêté municipal qui entérinera la modification de la circulation au sein du quartier des Dares.**

Calendrier prévisionnel



- Au carrefour entre Chemin des Acacias et la Route de la Petite Côte : problématique de giration des poids lourds et de vitesse élevée
Proposition riverain : mettre en place un portique pour la question des PL ?
Pour la vitesse élevée, la mairie a déjà mis en place un panneau de
- Montée Neuve en raccord sur la RD1084 : mauvaise visibilité pour s'insérer sur la RD
Proposition des riverains : mise en place d'un feu tricolore avec la RD1084
- La possibilité de mettre des sens uniques stricts a été évoquée (sans la mention « sauf riverains ») par certains riverains, D'autres n'y sont pas favorables.
- Les riverains ont plus largement parlé de manque de sécurité sur les voiries de ce quartier :
Proposition des riverains : mettre en place des miroirs pour sécuriser des carrefours existants, reprendre le marquage au sol en dessinant des bandes médianes, déplacer les obstacles existants qui masquent la visibilité et réduit la largeur roulable, acquisitions foncières pour élargir la voie ?
- Constat partagé par la mairie et les riverains : Les problématiques de trafic ont été accentuées par la fermeture du pont de Miribel
- Tous les riverains ont insisté sur le fait que les dispositifs mis en place ne seront efficaces que si des contrôles sont effectués



01

l'agence

au service des collectivités

Merci de votre écoute